

L'EHPAD
du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure
vous souhaite la bienvenue

LIVRET D'ACCUEIL | EHPAD

Services d'hébergement de personnes âgées



**PÔLE FILIÈRE GÉRIATRIQUE
AUTONOMIE ET RÉADAPTATION**

Centre hospitalier
MOULINS YZEURE



Le mot de la Directrice

Bienvenue à vous, qui venez d'entrer en EHPAD ou qui vous apprêtez à le faire...

Bienvenue au nom des résidents, du personnel.

Le changement est grand et nous aimerions qu'il se passe en douceur pour vous. Vous allez être confrontés à de nouveaux repères, nous sommes à vos côtés pour vous y aider. Votre confort, votre satisfaction, votre quiétude seront pour nous une priorité quotidienne. Notre volonté est de vous accompagner chaleureusement avec professionnalisme.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre attention et vise à apporter un certain nombre d'informations. Il devrait répondre aux différentes interrogations que vous pouvez avoir au moment de franchir cette nouvelle étape de vie.

Soucieux de la qualité, nous aurons à cœur de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes.

Entrer en EHPAD c'est bénéficier des services collectifs mais également conserver sa liberté personnelle.

Vous restez libre d'organiser votre journée : rester dans votre chambre, participer aux différentes activités, recevoir des visites... Sous réserve que cette liberté soit compatible avec les règles de la vie communautaire.

La qualité de vie des résidents passe par le dialogue entre tous, le respect des ressources et des limites de chacun. Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour recevoir toutes les observations et étudier toutes suggestions visant à améliorer autant que possible vos conditions de vie.





Sommaire

↘ CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE | 5

↘ MIEUX NOUS CONNAÎTRE | 6

↘ NOS VALEURS, NOS MISSIONS | 7

↘ NOS ÉQUIPES S'ENGAGENT | 8

↘ UNE POLITIQUE QUALITÉ À VOTRE SERVICE | 9

↘ LES DIFFÉRENTES RÉSIDENCES | 10

↘ VOTRE LIEU DE VIE, VOTRE CONFORT | 13

↘ VOTRE ACCOMPAGNEMENT | 17

↘ LES ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES | 20

↘ VOS DROITS | 22

↘ LES ASSOCIATIONS | 26

↘ VOTRE AVIS | 27



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Charte rédigée par la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)

Principes généraux

↘ **Choix de vie.** Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

↘ **Cadre de vie.** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

↘ **Vie sociale et culturelle.** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

↘ **Présence et rôle des proches.** Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

↘ **Patrimoine et revenus.** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

↘ **Valorisation de l'activité.** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

↘ **Liberté d'expression et liberté de conscience.** Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

↘ **Préservation de l'autonomie.** La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

↘ **Accès aux soins et à la compensation des handicaps.** Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

↘ **Qualification des intervenants.** Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

↘ **Respect de fin de vie.** Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

↘ **La recherche, une priorité et un devoir.** La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

↘ **Exercice de droits et protection juridique de la personne vulnérable.** Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

↘ **L'information.** L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.





Mieux nous connaître

Ce livret a été réalisé à votre attention. Il vous permettra de mieux connaître votre nouveau lieu de vie et de disposer de toutes les informations utiles.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure entrent dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. La loi a pour vocation de garantir le droit des usagers (autonomie, protection, cohésion sociale, exercice de la citoyenneté, prévention de l'exclusion)

Les services d'hébergement sont signataires d'un contrat d'objectifs et de moyens avec le Président du Conseil départemental, le Directeur général de l'Agence régionale de santé et la Directrice du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure.

L'EHPAD accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Cette structure est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation logement.

La proximité du plateau technique du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure favorise l'accès à des consultations de spécialistes.

Le service administratif situé au «Bureau des entrées», pavillon Ambroise Paré à Moulins, vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Il vous accompagne pour toutes vos démarches administratives.



Nos valeurs, nos missions

Nos valeurs et nos missions sont en lien avec la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

NOS VALEURS

■ RESPECT

- Respect de la dignité de la personne.
- Respect des libertés individuelles, des droits et des choix
- Respect mutuel : résidents, familles, entourage, soignants

■ TOLÉRANCE, ÉCOUTE ET EMPATHIE



NOS MISSIONS

■ ACCUEILLIR

Recevoir avec respect et attention chaque personne.
Créer un lieu de vie agréable et convivial dans lequel les goûts, les souhaits individuels et collectifs sont pris en compte.

■ PRENDRE SOIN

Garantir le bien-être physique, psychologique et social de la personne et assurer sa protection et sa sécurité.

■ ACCOMPAGNER ET INFORMER

Adapter un accompagnement personnalisé aux besoins de la personne et favoriser la participation de chaque résident à son parcours.



Nos équipes s'engagent

■ Prévenir, lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance.

■ Mettre en œuvre tous les moyens à disposition pour maintenir l'autonomie des résidents.

■ Dispenser les soins nécessaires visant à préserver santé et bien-être.

■ Favoriser les échanges par le maintien d'une vie culturelle, sociale, spirituelle et en proposant des activités d'animation collectives et individuelles adaptées aux souhaits et aux possibilités de chacun.

■ Veiller à la sécurité des personnes et notamment mettre tout en œuvre pour assurer la liberté d'aller et venir.

■ Être à l'écoute des besoins et des souhaits des résidents.

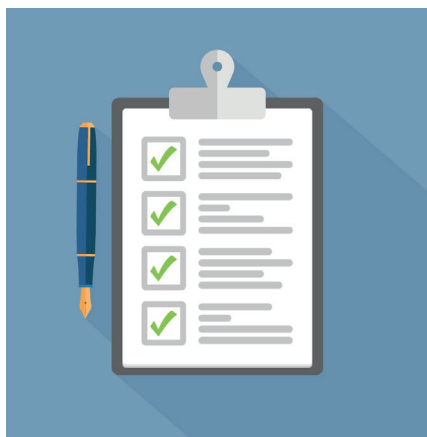
■ Informer les résidents et leur famille sur la vie de l'établissement ou toute autre information générale.

■ Accompagner dignement la personne en fin de vie en respectant sa volonté.



Une politique qualité à votre service

L'EHPAD du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de gestion des risques afin de vous garantir sécurité et qualité au sein de la résidence.



Des évaluations régulières de pratiques sont conduites par les équipes elles-mêmes ou des groupes de travail institutionnels où les professionnels des EHPAD, ainsi que les représentants des usagers sont pleinement associés.

Un dispositif de gestion des événements indésirables permet de traiter les dysfonctionnements constatés.



Les différentes résidences

Les services d'hébergement de personnes âgées sont répartis sur trois bâtiments : **Cèdres, Tilleuls et Magnolias**.

Ces 3 résidences sont implantées sur 2 résidences, et sont accessibles par les transports en commun.

Leurs missions est l'accompagnement des résidents en perte d'autonomie physique et/ou psychique importantes et nécessitant des soins et une aide pour les actes de la vie quotidienne.



A MOULINS

Cèdres et Tilleuls

Les Cèdres 1 : 51 personnes accueillies soit en chambres doubles, soit en chambres seules.



Les Tilleuls.

➤ **Tilleuls RC** : 30 personnes réparties en 12 chambres seules et 9 chambres doubles.

➤ **Tilleuls 1** : 40 personnes réparties en 20 chambres seules et 10 chambres doubles.

➤ **Tilleuls 2** : 30 lits répartis en 16 chambres seules et 7 chambres doubles.

Les personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou apparentées qui ne présentent pas de troubles du comportement peuvent être accueillies au sein des résidences Cèdres et Tilleuls.

Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A) s'adresse à des résidents ayant des fonctions cognitives altérées sans troubles sévères du comportement. La prise en charge se fait sur prescription médicale.

(en savoir plus - page 20)



A YZEURE

Magnolias

Les Magnolias situés sur le site d'Yzeure, accueillent 45 résidents soit 15 résidents dans 3 maisons distinctes : le Hameau, le Chalet, La Chaumière.

Chaque maison dispose de 14 chambres seules et d'une chambre double.

La Chaumière est une unité sécurisée.

Une quatrième maison nommée "la Bastide" accueille des patients au sein d'une UHR (unité hébergement renforcée) ; ces patients hospitalisés au long cours souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée)

Les résidents et patients peuvent bénéficier d'une réorientation dans les maisons en fonction de l'évolution des troubles psycho-comportementaux et de la perte de mobilité.





Votre lieu de vie, votre confort

LA CHAMBRE

Chaque résident a accès à une chambre, simple ou double, équipée de mobilier adapté.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, aménager votre chambre à votre convenance (meubles de petites dimensions et objets personnels) après échange avec le cadre de santé de la résidence en veillant toutefois à respecter les locaux et ne pas gêner la libre circulation.

A noter : En cas d'hospitalisation, vous conserverez votre chambre.

■ **Télévision** : vous avez la possibilité de disposer de votre propre téléviseur dans votre chambre. Dans les chambres à 2 lits, il est recommandé de vous munir d'un casque.

■ **Téléphone** : Un numéro pour les appels venant de l'extérieur peut vous être attribué dès l'admission sous réserve d'effectuer l'ouverture d'une ligne au bureau des entrées.

C'est à vous ou à votre famille de le communiquer.

Pour joindre des correspondants extérieurs, vous devez vous acquitter d'un forfait à la caisse du bureau des entrées qu'il conviendra de renouveler selon utilisation. L'utilisation d'un téléphone portable personnel est possible en préservant la tranquillité de chacun.

■ **WiFi** : L'accès au réseau WiFi est gratuit. Il est toutefois préconisé de créer le compte au bureau des entrées : ainsi, l'accès sera permanent.



Votre lieu de vie, votre confort

LES EFFETS PERSONNELS

■ Le linge

Les draps, le linge de toilette et les serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement.

➤ **Marquage du linge** : Tous vos effets personnels, sans exception, doivent être identifiés à votre nom. L'étiquetage est systématiquement assuré par le service de blanchisserie.

➤ **Entretien** : Une prestation d'entretien du linge personnel est proposée sans surcoût et impose une vigilance de la famille sur la qualité des textiles. Il est déconseillé d'avoir du linge délicat (laine, thermolactyl, soie...) car la blanchisserie utilise des procédés industriels.

Pour toute demande concernant le linge, vous pouvez vous adresser à l'équipe qui se tient à votre disposition.

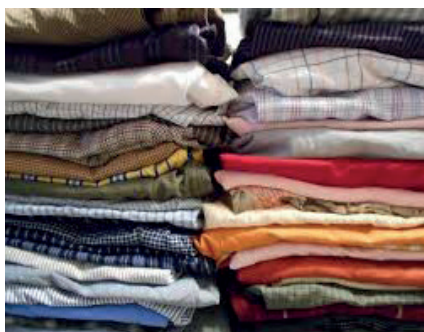
➤ **Renouvellement** : Lorsque le linge est usé ou n'est plus adapté à la taille, à la saison ou à l'état de santé du résident, la famille ou l'entourage seront sollicités par l'équipe de soins pour en assurer le renouvellement.

■ Produits de toilette

Le résident doit apporter ses accessoires et produits de toilette et en assurer le renouvellement. Des protections à usage unique pour l'incontinence sont fournies par l'établissement.

■ Sécurité des biens et effets personnels

L'établissement n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des biens que vous détenez.



Votre lieu de vie, votre confort

LA RESTAURATION

Les repas sont servis en chambre ou en salle à manger commune.

Une collation vous sera proposée dans l'après-midi.

Les menus sont affichés dans chaque service. Élaborés par la diététicienne et le service restauration, ils tiennent compte de votre régime alimentaire et de vos goûts.

Vous pouvez inviter les personnes de votre choix au déjeuner et au dîner, en informant le personnel 48 heures avant. La réservation et le règlement des repas accompagnants se font à la régie du bureau des entrées.



LE COURRIER

Votre courrier est distribué tous les jours. Le courrier à envoyer est à remettre au bureau infirmier, il est levé chaque jour par le vaguemestre.

Celui-ci est à votre disposition pour toutes vos opérations postales.

LE SALON DE COIFFURE

Chaque résidence est doté d'un salon de coiffure entièrement équipé.

Vous pouvez solliciter le coiffeur de votre choix s'il accepte de se déplacer et d'utiliser le salon via une convention avec l'établissement. Vous pouvez aussi vous rendre en ville avec vos proches selon vos possibilités.

Les prestations coiffure sont à votre charge.





Votre lieu de vie, votre confort

LES SOINS DE PÉDICURIE

Vous pouvez bénéficier de soins de pédicurie par un intervenant extérieur de votre choix. Ces soins sont à votre charge sauf dans des cas très particuliers qui nécessitent une prescription par un médecin de l'établissement.

LES VISITES

Les horaires de visites sont libres. Il convient de respecter l'organisation des soins et l'intimité de chacun. Les visiteurs sont tenus à l'obligation de discrétion sur ce qu'ils sont amenés à voir ou à entendre et la bienveillance est de mise.

LES ANIMAUX

Lors des visites, les animaux de compagnie sont admis sous certaines conditions. Dans tous les cas, les animaux doivent être vaccinés, tenus en laisse, être propres et ne doivent pas présenter de danger. Au préalable, le cadre de santé ou l'infirmière est systématiquement sollicité.

LES SALONS

Dans les unités, des salons de détente et de télévision sont à votre disposition.

LA SÉCURITÉ

Des dispositifs d'alerte et de lutte contre l'incendie sont installés à tous les étages.

Par mesure de sécurité et de respect des non-fumeurs, il est interdit de fumer ou d'amener tout autre dispositif à flamme dans le service. Cette mesure s'applique également à l'intérieur des chambres.

Concilier la vie en collectivité et les droits et les libertés individuelles impliquent une attitude de respect et de bienveillance réciproque : délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité, solidarité.



Votre accompagnement



A partir de vos attentes et de vos habitudes de vie (sommeil, lever, repas, sieste, toilette...), dans les limites imposées par la vie institutionnelle, un projet d'accompagnement personnalisé est élaboré. Il est actualisé avec vous et/ou votre entourage tout au long de votre séjour.

LES PROFESSIONNELS

L'EHPAD du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure est un lieu de vie mais est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une présence médicale et paramédicale.

Une équipe de soins pluridisciplinaire est à votre écoute pour répondre à l'ensemble de vos besoins et prendre avec vous les décisions concernant votre santé. Par leurs qualités humaines et leurs compétences, les médecins et l'ensemble des personnels ont le souci, de façon concertée, d'assurer la qualité et la sécurité de vos soins.

■ Votre médecin traitant

Vous avez la possibilité de conserver votre médecin traitant sous réserve que celui-ci accepte d'intervenir au sein de l'EHPAD. Cela sera discuté avant votre entrée dans la résidence.

Si vous n'avez pas de médecin traitant ou s'il ne peut poursuivre votre prise en charge médicale, nous rechercherons ensemble un autre médecin traitant.

Un médecin gériatre coordonne la prise en charge médicale des résidents et fait le lien avec les médecins traitants ; il intervient en cas de besoin auprès des résidents.

Une permanence 24h/24h de personnels de santé dont un médecin d'astreinte la nuit et les week-ends est assurée. Si besoin, le médecin décidera en concertation avec vous, votre famille, votre personne de confiance ou votre représentant légal de votre transfert vers une unité d'hospitalisation adaptée à votre santé.





Votre accompagnement

■ Le cadre de santé

Le cadre de santé responsable du fonctionnement de la résidence est votre interlocuteur privilégié. Il est présent du lundi au vendredi de 9h à 17h.

■ Les infirmiers

Ils assurent la prise en charge de vos soins et ont un rôle relationnel auprès de vous-même et de vos proches. Ils visent à optimiser le suivi et l'accompagnement au quotidien des résidents. Ils coordonnent, organisent et supervisent les activités de la résidence en lien avec le cadre de santé.

■ Les aides-soignants, aides médico-psychologiques

Ils vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas,...) afin de maintenir au mieux votre autonomie. Ils sont à votre écoute et exercent sous la responsabilité du cadre de santé et des infirmiers.

■ Les maîtresses de maison

Les maîtresses de maison vous accompagnent au quotidien autour des prestations hôtelières (accueil, animation, prestation linge et repas).

■ Les agents de service hospitalier

Ils assurent l'entretien régulier de votre chambre et de la résidence.



Votre accompagnement

■ L'animateur

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie.

L'animateur favorise le maintien et le développement des liens sociaux. Il adapte les activités en fonction de vos possibilités et de vos attentes, tout en prenant en compte les contraintes institutionnelles.

Des activités régulières et ponctuelles sont proposées de façon collective ou individuelle dans et en dehors de l'établissement. Un planning hebdomadaire des activités est affiché au sein des résidences. Les familles sont régulièrement conviées à participer aux manifestations.

Afin de vous proposer des activités diversifiées, l'animateur sollicite l'intervention des soignants mais aussi des partenaires extérieurs, des bénévoles et des membres d'associations locales. Ce partenariat est essentiel et permet d'offrir une plus large palette d'activités.

Votre entourage peut participer également à la réalisation d'activités.



L'animateur organise également des rencontres inter établissements et intergénérationnelles qui vous permettent de rencontrer et de partager des moments agréables avec des personnes de tout âge, et garder un lien avec l'extérieur de l'établissement.



Les accompagnements spécifiques

■ La psychologue

Elle est là pour votre soutien et celui de votre entourage. Elle peut intervenir à votre demande ou sur proposition de l'équipe soignante. Elle participe à l'élaboration et au suivi de votre projet d'accompagnement personnalisé au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

■ La diététicienne

Elle travaille avec le service restauration pour l'élaboration des menus, et en collaboration étroite avec l'équipe de soins pour la prise en compte de vos besoins alimentaires, de vos goûts et de vos préférences. Elle est disponible pour vous conseiller, vous accompagner dans le domaine de la nutrition et le suivi de vos régimes alimentaires.

■ L'assistante sociale

Elle est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez la joindre par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

■ Le kinésithérapeute

Le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale dans votre rééducation suite à un incident dans votre parcours de santé : fracture, pneumopathie...

■ L'atelier mobilité

Un professionnel formé à la mobilité des personnes âgées est présent sur chaque résidence. Il dispose d'un local dédié et de matériel adapté. Sur prescription médicale, sa mission est de participer à la préservation de votre mobilité.





Les accompagnements spécifiques

■ Le Pôle d'Activités et de Soins adaptés (PASA)

Ouvert du lundi au vendredi, le PASA est situé au rez-de-chaussée de la résidence les **Tilleuls**.

Sur prescription médicale le PASA peut accueillir, dans la journée, les résidents des **Tilleuls** et des **Cèdres** ayant des troubles cognitifs et du comportement modérés.

Il est animé par des professionnels spécifiquement formés. Le but est de proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter les capacités cognitives et les liens sociaux.



■ La prise en charge de la douleur

L'équipe référente douleur du CHMY (médecin, infirmiers, psychologue) a pour mission de conseiller et d'aider les équipes soignantes, les résidents et leur entourage à la prise en charge de la douleur rebelle, difficile à équilibrer.

Cette équipe est sollicitée sur prescription de votre médecin.

■ L'équipe d'accompagnement et de soins palliatifs

Cette équipe (médecin, infirmiers, psychologue) a pour mission de soutenir ou d'accompagner psychologiquement le résident et son entourage dans les situations difficiles : annonce de diagnostic lourd, de maladies évolutives...

Elle propose également un suivi de deuil aux familles et aux proches.

Cette équipe est sollicitée sur prescription de votre médecin.





Vos droits

Conformément à la Loi du 2 janvier 2002 du Code de l'action sociale et des familles, vos droits sont garantis selon différents dispositifs.

Document obligatoire, le contrat de séjour signé avec vous ou votre représentant légal au moment de votre entrée rappelle les obligations de chacun notamment le respect mutuel des résidents, le respect des personnels de soins, des locaux, des règles d'hygiène, de tenue et de sécurité. Il détermine les objectifs, la nature de la prise en charge, les détails des prestations ainsi que leur coût prévisionnel.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

Pour votre sécurité, il est recommandé de signaler aux personnels soignants vos sorties momentanées de la résidence. Il est possible d'organiser une sortie d'un ou plusieurs jours auprès de vos proches, renseignez-vous. Toute restriction de ce droit fondamental «liberté de circulation» doit faire l'objet d'une prescription médicale après une concertation entre vous et les professionnels et d'un avenant au contrat de séjour. Cette restriction est suivie et évaluée par l'équipe pluridisciplinaire.

LIBERTÉ DE CULTE

Les conditions de pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées aux résidents qui en font la demande.

Vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Si vous le souhaitez, l'aumônerie est à votre disposition pour vous renseigner.

DROIT À L'INFORMATION

L'information concerne :

- ✎ votre état de santé, vos examens, votre traitement, les actions de prévention...
- ✎ les modalités d'accès au dossier médical, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement,
- ✎ le Conseil de la Vie Sociale,
- ✎ les éléments de la vie courante : menus, activités, culte...

Par ailleurs, dans la résidence, un tableau d'affichage est en place pour les informations de la vie courante : menu de la semaine, activités, spectacles, intervenants extérieurs...



Vos droits

CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel, à la discrétion et au devoir de réserve pour toute information concernant votre santé et votre vie privée.

Tous les renseignements informatisés sont traités dans le respect de la loi « informatique et liberté » et déclarés auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

DROIT À L'IMAGE



Il vous est demandé une autorisation de vous photographier, de détenir votre image et de la partager, afin de sécuriser certains soins (identification pour les soins, les médicaments...).

Aucun document, enregistrement ou photographie, concernant les résidents, leur entourage, les personnels, les locaux, ne peut être diffusé à l'extérieur (exposition, journaux, publication, réseaux sociaux, internet ...) sans l'accord de la Direction, du résident ou de son représentant légal.

DÉPÔT DE FONDS ET VALEURS



Selon la réglementation en vigueur, il est possible de déposer au comptable du Trésor Public : argent, bijoux et biens de valeurs. Selon votre choix, avec les vigilances qui s'imposent, vous pouvez conserver vos objets et vos biens de valeurs auprès de vous, sous votre responsabilité. L'établissement met à votre disposition, à votre demande, un petit coffre personnel fermant à clef. Une procédure existe, renseignez-vous auprès du Cadre de santé de la résidence.



Vos droits

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Tout résident peut désigner par écrit une personne de confiance. Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et vous assister dans les entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Cette personne est consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté. Sa désignation est révocable à tout moment. Un formulaire de désignation est à votre disposition.

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez vous faire aider à faire valoir vos droits en cas de litige (votre famille ou votre représentant légal) par une personne qualifiée choisit sur une liste établie conjointement par le Préfet du département et le Président du Conseil Départemental. Les coordonnées des personnes qualifiées sont affichées au sein de chaque résidence.



La personne qualifiée

MESURES DE PROTECTIONS

Si votre état de santé le justifie, sur votre demande ou celle de votre famille, le Juge des Tutelles peut prononcer une mesure de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).

Le service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs se tient à votre disposition au bureau des entrées pour de plus amples informations.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire une déclaration (écrite, datée et signée) appelée «directives anticipées», afin de préciser vos souhaits pour le cas où vous ne seriez plus en capacité d'exprimer votre volonté. N'hésitez pas à demander des informations complémentaires à votre médecin ou au cadre de santé de la résidence qui seront en mesure de vous expliquer et de répondre à vos questions.





Vos droits

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

La Commission des Usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de les informer de leurs voies de recours s'ils s'estiment victimes d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement. Elle contribue aussi à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des résidents et de leurs proches.

En cas d'insatisfaction, vous pouvez adresser directement un courrier au directeur de l'établissement. Le directeur, ainsi que le plaignant, peuvent, le cas échéant, solliciter un médiateur.

Pour contacter le médiateur ou connaître le représentant des usagers siégeant dans les différentes instances, s'adresser à la Direction générale de l'établissement.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance permettant l'expression des résidents et de leurs familles.

Il est composé de représentants élus ou désignés par scrutin secret parmi :

- les résidents
- les familles
- les mandataires judiciaires (tuteurs)
- les personnels
- les représentants de l'établissement.

Leurs noms sont portés à la connaissance des résidents par voie d'affichage. Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an.

Les membres du conseil émettent des avis et font des propositions, en particulier sur :

- la vie quotidienne, l'organisation interne, l'animation et la vie culturelle et sociale
- le fonctionnement, les travaux d'entretien.

Vous pouvez vous adresser aux représentants des résidents et des familles (Cf. affichage dans chaque résidence).





Les associations

LA FRIGOLÉE

Association loi 1901, destinée aux résidents de l'EHPAD du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure. En partenariat avec les équipes et les animateurs, ses membres bénévoles organisent des activités et des manifestations afin de renforcer les liens sociaux et soutenir des actions du projet de vie institutionnel.

Toutes les énergies sont les bienvenues, rejoignez l'association.

LES VISITEURS BÉNÉVOLES

L'association **Visite des Malades en Etablissement Hospitalier (VMEH)** a pour vocation *«d'apporter par des visites régulières la chaleur d'une présence amicale, de rompre l'isolement et de distraire en participant à des animations»*. Dès votre accueil, un premier contact est établi afin de convenir, si vous le souhaitez, d'un programme de visites.

Renseignements directement à VMEH au : 04 70 44 64 88.

LE SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique est une association loi 1901, à but non lucratif, *«qui lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion»*. Les bénévoles de cette association organisent des temps récréatifs, de convivialité, de partage et d'échange pour l'ensemble des résidents qui souhaitent participer.

JALMALV

L'association **JALMAV (Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie)** constituée de bénévoles formés, accompagne, en collaboration avec les soignants et l'entourage, les résidents en respectant leur propre cheminement.

Renseignements : 04 70 34 96 71.



Votre avis

Votre avis concernant l'accompagnement que nous vous proposons nous est précieux pour améliorer la qualité de nos services.

Ainsi, après votre admission, un questionnaire sera remis, une fois par an, par la maîtresse de maison ou le cadre de santé de la résidence à vous ou à votre famille. Il est destiné à recueillir vos observations et suggestions.

L'EHPAD du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure vous remercie de votre participation.



Retrouvez-nous sur :

www.ch-moulins-yzeure.fr



Centre hospitalier
MOULINS YZEURE